

Communiqué de l'IARU Statut de la bande 50 MHz

Cette semaine a eu lieu une importante réunion de la CEPT à Kiev en Ukraine. L'IARU était représentée par deux délégués qui travaillent sur ce dossier depuis trois ans, F4GKR et EI3IO.

Voici le communiqué que

[l'IARU vient de publier en anglais sur son site](#)

et dont vous trouverez ci-dessous la traduction.

Prochaines étapes sur la route de la CMR19

Les volontaires de l'IARU travaillent depuis trois ans afin de faire progresser le point 1.1 de l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications 2019.

Ce point de l'ordre du jour a pour objectif une allocation de spectre au service amateur dans la bande 50 MHz au Tableau des Attributions de Fréquences, allocation cohérente avec celle des Régions 2 et 3.

Les organisations African Telecommunications Union, CEPT, Arab Spectrum Management Group, RCC et bien sûr l'UIT ont déployé un travail considérable afin d'obtenir un accord en vue d'une allocation plutôt que la gestion actuelle au titre de l'article 4.4 du Règlement, pays par pays

L'IARU a représenté l'ensemble des radioamateurs mondialement lors de ces réunions en faisant valoir que les nouvelles applications radioamateur nécessitent une allocation plus importante sur la bande 50Mhz et a proposé une utilisation de la bande qui illustre la validité de cette demande.

L'IARU a également entrepris des travaux approfondis sur les études de partage de ces fréquences en utilisant des modèles de propagation reconnus par l'UIT et la CEPT.

Après de nombreuses semaines de planification et de réunions dans les assemblées régionales et mondiales depuis la CMR 2015, la prochaine étape de préparation vers la CMR19 a eu lieu

cette semaine (24-28 septembre 2018), où l'équipe de projet de la CEPT (PTD) a examiné sa position sur ce point de l'ordre du jour en préparation de la réunion CEPT préparatoire en Novembre et de l'UIT CPM (Conference Preparatory Meeting) en février 2019.

Les travaux menés au cours de cette réunion ont été renforcés par la présence de l' EURAO qui a coopéré avec l'IARU pour rechercher le meilleur résultat possible au bénéfice du Service Amateur sur ce point de l'ordre du jour de la CMR-19.

Le Service Amateur s'est heurté à une forte opposition de la part de quelques états qui affirment que la bande 50 MHz est déjà attribuée à d'autres services dans leur pays (après la fermeture de nombreuses stations de radiodiffusion ces dernières années).

Ce groupe défend qu' un partage de cette bande serait problématique.

Lors de cette réunion, deux options ont été préparées :

- La première préférée par la majorité des administrations de la CEPT participant activement aux discussions propose une attribution secondaire de 2 MHz à inclure dans l'article 5 du Règlement des radiocommunications de l'UIT.
- La deuxième option, qui résulte d'un compromis majeur négocié par le mouvement amateur après la dernière réunion du PTD, et que préfèrent EURAO et IARU, prévoit une allocation primaire de 500 kHz de 50,0 à 50,5 MHz et une attribution secondaire de 50,5 à 52,0. MHz

L'une ou l'autre des options serait une amélioration de la situation actuelle des règles internationales car elles permettraient une utilisation amateur non protégée sur la base du non-brouillage . Ces options seront examinées plus avant lors de la prochaine réunion du PTD.

Nous espérons que la coopération entre l'IARU et l'EURAO se poursuivra dans les activités futures de la CEPT relative au Service Amateur.

